



Procès-Verbal

Conseil d'établissement

Procès-verbal de la réunion du Conseil d'établissement tenue le 21 janvier 2025 à 18h33 au salon du personnel de l'école Jacques-De Chambly.

- Geneviève Bachand, substitut
- Guillaume Bourgeois, parent
- Catherine Schoettner, enseignante
- Julie Anne Gagnon, parent
- Massimo Gallizzi, parent
- Alexandra Hovington, enseignante
- Julie Leclair, technicienne du service de garde
- Julie Robert-Parent, parent
- Catherine Doyon, directrice d'établissement
- Marie-Claude Dion, enseignante
- Aurélie Séguier, parent

1 OUVERTURE DE LA RÉUNION

À 18h33, Julie Anne Gagnon ouvre la réunion et souhaite la bienvenue à tous les participants.

1.1 Vérification du quorum

Julie Anne Gagnon constate que le quorum est atteint.

2 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Marie-Claude Dion, appuyée par Alexandra Hovington, d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉ CÉ 01-01-2025

3 LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 26 NOVEMBRE 2024

Il est proposé par Julie Leclair, appuyée par Julie Robert-Parent, d'adopter le procès-verbal de la réunion du 26 novembre 2024.

ADOPTÉ CÉ 02-01-2025

4 SUIVI AU PROCÈS-VERBAL DU 26 NOVEMBRE 2024

Madame Doyon présente une version abrégée du plan de lutte à l'intimidation.

Les membres du CÉ sont très satisfaits de la facture visuelle du document et du contenu simplifié.

Julie Anne Gagnon suggère de l'ajouter à l'Info-parent. Madame Doyon suggère de l'ajouter aussi au site Internet du Protecteur de l'élève.

Madame Doyon explique qu'elle a inscrit l'école à la plateforme de financement la Fabrique à projets. Il faut maintenant que l'école s'inscrive à un compte Stripe pour la gestion des paiements. Julie Leclair explique qu'il y a des enjeux au niveau de l'inscription, le Centre de services scolaire ayant des exigences particulières quant à l'inscription aux sites de financement.

En ce qui concerne la campagne de financement Chasse cauchemar, il est confirmé par Julie Leclair que le message a été bien compris et que les produits ont été vendus au marché de Noël seulement pour couvrir les frais matériels de fabrication des objets, sans en faire une campagne de financement.

5 PAROLE AU PUBLIC

Aucun membre du public ne souhaite prendre la parole.

6 PAROLE AU REPRÉSENTANT DU COMITÉ DE PARENTS

Julie Robert-Parent mentionne qu'il est encore possible de souligner la Semaine de l'engagement parental, et que la date limite pour soumettre une candidature est fixée au 30 avril. Cet événement permet de reconnaître un parent ou un groupe de parents pour leur implication bénévole.

Il est suggéré de consulter Karine afin d'identifier les parents bénévoles les plus impliqués.

Les membres du CÉ soulignent qu'il s'agit d'une excellente initiative.

7 PAROLE AUX ENSEIGNANTES ET AU PERSONNEL DE SOUTIEN

Marie-Claude Dion souligne que les activités de Noël ont été très bien accueillies par les enfants.

Elle ajoute que des ajustements ont été apportés à l'organisation des rangs d'entrée afin de réduire la congestion aux portes. Désormais, les élèves de 1^{re} et 2^e année empruntent l'entrée des poubelles, tandis que les autres niveaux entrent par leur niveau respectif, ce qui améliore la fluidité des déplacements.

Alexandra Hovington mentionne que les buttes de neige ont été aménagées par Mario et Luigi (Karine et Johanne) en fonction d'activités spécifiques (glissade, jeux de neige, etc.) afin de réduire les conflits entre les élèves. Elle souligne également que l'activité des contes de Noël a été très appréciée.

Marie-Claude Dion explique que Mario et Luigi identifient les élèves qui se comportent bien dans la cour et leur offrent des récréations privilégiées. Elle précise également le fonctionnement du prêt des jeux dans la cour de récréation : les enfants doivent échanger une cocarde contre un jeu ou jouet, ce qui les responsabilise quant à leur utilisation et leur remise.

Catherine Schoettner indique que l'activité récompense a eu lieu pendant la sieste des élèves de maternelle et prématernelle. Alexandra Hovington précise que les enseignants du préscolaire peuvent ajuster l'horaire de ce type d'activité selon leurs besoins.

8 PAROLE À LA TECHNICIENNE DU SERVICE DE GARDE

Julie Leclair explique que l'accès aux ballons de soccer est désormais restreint dans certaines zones de la cour d'école. Cette mesure a été mise en place à la suite d'incidents ayant entraîné des blessures chez des employés.

8.1 Marché de Noël

Julie Leclair explique que le Marché de Noël a très bien fonctionné et elle tient à remercier toutes les personnes impliquées.

POINTS À TRAITER

9.1 Révision des revenus de fonctionnement école

Madame Doyon explique le contenu du tableau des revenus de fonctionnement de l'école.

Elle ajoute qu'elle a rencontré le DG du Centre de services scolaire et que des efforts budgétaires ont été demandés à la Commission scolaire à la hauteur de 5.3 millions.

Elle a refait le calendrier des soutiens particuliers pour structurer le calendrier du soutien afin d'économiser dans la mesure du possible.

Elle ajoute que le tutorat sera réduit par rapport à ce qui avait été initialement prévu.

Elle explique que les photocopies couleurs sont abolies. Les dépenses discrétionnaires pour récompenser les bénévoles et le personnel sont également coupés.

Elle ajoute qu'il y aura une réduction de l'aide alimentaire aux clientèles défavorisées, une suspension de l'ajout de personnel, que les activités Ose entreprendre et les appels de projet sont sur pause.

Le budget annuel de perfectionnement de 1700\$ est gelé.

Elle ajoute que toutes les mesures discrétionnaires sont gelées, donc elle n'a plus de mesures pour renforcer et reconnaître le personnel.

Les parents membres du CÉ déplorent l'impact des coupures budgétaires sur les services offerts aux élèves.

Il est proposé par Guillaume Bourgeois, appuyé par Aurélie Séguier, d'approuver la révision des revenus de fonctionnement.

ADOPTÉ CÉ 03-01-2025

9.2 Semaine de reconnaissance du personnel

Madame Doyon souligne que, compte tenu des coupures budgétaires, elle apprécierait que les membres du CÉ s'impliquent pour mettre en valeur les enseignants lors de la semaine de reconnaissance du personnel.

Julie-Anne Gagnon mentionne que, dans l'autre école de ses enfants, un dîner était organisé avec la participation des membres du Comité de parents. Madame Doyon propose plutôt d'apporter un dessert.

Elle confirme que la semaine de reconnaissance se tiendra du 3 au 7 février 2025.

Marie-Claude Dion suggère que la présence des parents serait un ajout intéressant et propose que les membres du CÉ réalisent une vidéo pour l'occasion.

Les membres du CÉ s'engagent à organiser des initiatives de reconnaissance du personnel, selon des modalités à déterminer, durant la semaine du 3 février 2025.

9.3 Critère de sélection de la direction d'établissement

Madame Doyon est absente lors du traitement de ce point.

Julie-Anne Gagnon explique que le Centre de services scolaire demande au CÉ d'élaborer des critères de sélection.

Elle précise qu'un travail préliminaire a déjà été effectué et en présente les résultats aux membres du CÉ.

Elle propose de reprendre l'essentiel de la version précédente, en adaptant le contenu au projet éducatif.

De plus, elle souligne que le volet leadership éducatif n'avait pas été intégré dans le document initial et suggère de l'y inclure.

Elle s'engage à adapter le document et à le transmettre aux membres du CÉ par courriel.

Enfin, elle recommande de reporter l'adoption des critères à la prochaine séance du CÉ.

9.4 Activité parascolaire

Julie Leclair explique qu'une mère d'un enfant fréquentant l'école, Véronique Côté, offre des ateliers d'art sur l'heure du midi. L'activité s'adresse à des enfants de 3^{ème} année et plus.

Madame Doyon suggère que l'activité soit entièrement gérée par Madame Côté pour éviter le recours à des ressources de l'école.

Il est proposé par Marie-Claude Dion, appuyée par Alexandra Hovington, d'autoriser la tenue de l'activité scolaire des ateliers d'art sur l'heure du midi.

ADOPTÉ CÉ 04-01-2025

9.5 Fonds à destination spéciale (reliquat frais chargés aux parents)

Madame Doyon explique qu'une action collective relative aux frais scolaires a généré un reliquat devant être redistribué aux écoles du Québec.

Elle précise que le CÉ doit autoriser le dépôt de ces sommes dans le fonds à destination spéciale.

Les membres du CÉ posent des questions sur le montant exact à transférer, mais cette information n'a pas encore été confirmée par le Centre de services scolaire.

Étant donné que le montant demeure inconnu à la date de la présente séance du CÉ, l'adoption de ce point est reportée à la prochaine séance, dans l'attente de la confirmation du montant à transférer.

9.6 Grille-matière

Madame Doyon explique que l'école a la même grille-matière depuis qu'elle a débuté ses fonctions à la direction.

Il est proposé par Aurélie Séguier, appuyée par Julie Leclair, d'autoriser l'adoption de la grille-matière telle que proposée.

ADOPTÉ CÉ 05-01-2025

9.7 Fonds à destination spéciale (achat d'abris soleil)

Julie Leclair suggère de faire l'achat de 3 abris soleil de couleur rouge, dont le coût d'achat serait réparti en deux, payé à moitié par l'école et l'autre moitié par le fonds à destination spéciale.

Julie Leclair propose d'acheter les abris soleil et de couvrir une partie des coûts, jusqu'à concurrence de 600\$, par le fonds à destination spéciale. La proposition est appuyée par Alexandra Hovington.

ADOPTÉ CÉ 06-01-2025

9.8 Vireo

Julie Leclair explique que le projet Carbone Scol'ERE se poursuit. L'école bénéficie du soutien du conjoint d'Aurélie Séguier pour la construction du matériel destiné à la

culture des plantes ainsi que de ses conseils. Toutefois, bien que le projet bénéficie d'une subvention, celle-ci ne permet pas de couvrir l'ensemble des coûts liés à l'achat du matériel. Une avance provenant du fonds à destination spéciale serait donc nécessaire.

Elle espère pouvoir obtenir une subvention supplémentaire pour rembourser cette aide, mais ne peut en garantir l'octroi à ce stade.

Les membres du CÉ suggèrent d'attribuer 2 000 \$, prélevés sur les intérêts générés par le fonds à destination spéciale (voir point 10.1 du présent procès-verbal), sous forme de prêt au projet Carbone Scol'ERE, tout en consacrant le reste des intérêts au projet d'embellissement de l'école.

Marie-Claude Dion propose l'adoption de la résolution, appuyée par Julie Robert-Parent.

ADOPTÉ CÉ 07-01-2025

10.POINTS D'INFORMATION

10.1 MISE À JOUR DU FONDS À DESTINATION SPÉCIALE

Julie Anne Gagnon explique qu'après avoir révisé les factures et les coûts finaux du module scolaire, il en résulte une économie d'environ 6 876,30 \$ par rapport aux prévisions initiales. De plus, un crédit de 2 700 \$ plus les taxes a été accordé pour l'aménagement des surfaces.

Elle confirme que 49 000 \$ seront puisés par le Centre de services scolaires dans le fonds à destination spéciale, alors que le budget alloué au projet était de 57 501 \$. Ainsi, le projet a été réalisé à l'intérieur du budget prévu.

Elle rappelle que chaque dépense autorisée par le conseil d'établissement (CÉ) est comptabilisée dans le fonds à destination spéciale, citant notamment l'achat des iPads.

Par ailleurs, une somme d'environ 15 000 \$ a été dédiée à la cour d'école pour la phase 2 des travaux. Il resterait donc un solde de plus de 21 253 \$ dans le fonds.

Des questions sont soulevées concernant le reliquat d'une subvention provenant de la Fondation Pierre Lavoie. En tenant compte de cette subvention et des fonds recueillis lors des dernières campagnes de financement, le solde total du fonds à destination spéciale s'élève à 39 825 \$.

Julie Anne Gagnon évoque les investissements possibles pour la cour d'école, notamment la réfection de la section des ballons poire.

Madame Doyon s'engage à effectuer des vérifications auprès du Centre de services scolaires et à faire un suivi auprès du CÉ.

La question des terrains de soccer est également abordée, mais les coûts élevés nécessiteraient une demande de subvention.

Il est aussi discuté du repositionnement des supports à vélo.

Enfin, Madame Doyon mentionne la possibilité d'installer une classe extérieure, mais soulève la problématique du vandalisme, fréquent pour ce type d'aménagement. Julie Leclair estime le coût d'une classe extérieure à environ 60 000 \$.

10.2 CONSULTATION DU CÉ AUPRÈS DES ÉLÈVES

Alexandra Hovington explique qu'un sondage a été préparé l'an dernier, puis converti en format électronique.

Toutefois, pour une raison indéterminée, il n'a malheureusement pas été administré aux élèves. Ne comprenant pas ce qui s'est produit, elle s'engage à distribuer le lien du sondage et à assurer le suivi auprès du conseil d'établissement (CÉ).

10.3 CAMPAGNE DE FINANCEMENT

Julie Anne Gagnon poursuit la tournée des campagnes qui n'ont pas encore été réalisées.

Elle évoque plusieurs initiatives en cours, notamment le dîner pizza, la campagne Porte ton pyj, la dictée de la directrice, ainsi que la campagne Collé à moi, qui se poursuit. Concernant les soirées cinéma, elles pourraient être reconduites si les enseignants souhaitent maintenir cette initiative.

Il est proposé d'organiser le dîner pizza le jeudi 27 février 2025, avec la collecte des fonds effectuée via la plateforme La Fabrique à projets.

Quant à la dictée de la directrice, il est suggéré de la tenir au mois d'avril. Les fonds recueillis seraient destinés à l'achat de matériel scolaire et de livres, dont les détails seront précisés lors du prochain CÉ par une résolution officielle.

11. AUTRES SUJETS

Massimo Gallizzi demande à Madame Doyon si la proposition du parent offrant de repeindre gratuitement le local de musique est toujours d'actualité. Elle confirme avoir relancé le parent, et sa proposition semble sérieuse.

Il est suggéré d'attendre la prochaine réunion du conseil d'établissement. Si le parent n'a pas donné de nouvelles d'ici là, les parents intéressés réaliseront eux-mêmes les travaux.

12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La séance est levée à 20h28.

Notes prises par Guillaume Bourgeois.

SIGNATURES

Julie Anne Gagnon, Présidente du conseil

Catherine Doyon, Directrice